

PRÉSIDENCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

Direction de la Communication

Hôtel du Département
2 rue Paul-Louis Courier
CS 11200
24019 Périgueux Cedex

COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS

Date : 02/03/2022

Objet : La Dordogne s'organise pour venir en aide au peuple ukrainien

La Dordogne lance une action coordonnée pour soutenir le peuple ukrainien

Suite à l'attaque lancée par Vladimir Poutine et la fédération de Russie contre l'Ukraine et ses conséquences pour son peuple, un vaste élan de solidarité s'organise en Europe et en Dordogne.

C'est dans ce contexte que l'Union des Maires et du Conseil départemental de la Dordogne ont décidé de lancer une action coordonnée à l'échelle du département afin d'apporter un soutien concret au peuple ukrainienne.

Cette initiative s'articule autour de deux axes essentiels : la collecte de produits de première nécessité et le recensement de logements en vue de l'accueil de réfugiés.

Cette initiative de solidarité a été lancée officiellement mercredi 2 mars 2022, à l'occasion d'une conférence de presse à laquelle participaient le président du Conseil départemental Germinal Peiro, le président de l'Union des Maires Bruno Lamonerie, le Préfet de la Dordogne Jean-Sébastien Lamontagne, la sénatrice Marie-Claude Varailas, le président de la CAB Frédéric Delmarès, la maire de Périgueux Delphine Labails, le maire de Sarlat Jean-Jacques de Peretti et la maire de Nontron Nadine Herman-Bancaud.

1°) L'aide aux victimes et aux civils qui ont pris le chemin de l'exil

Un appel à la collecte est lancé par l'Union des Maires et le Département auprès des Périgourdins, à destination des victimes civiles de la guerre. Il concerne des produits de première nécessité (cette liste a d'ores et déjà été envoyée par mail aux maires et présidents d'EPCI par le président de l'UDM 24) :

- Couvertures thermiques, sacs de couchage, plaids, matelas, oreillers ;
- Gel douche, dentifrice et brosses à dent, couches, serviettes en papier, antiseptique, alcool, masques réutilisables et jetables ;
- Fournitures d'habillement, tentes, lits de camp, serviettes en microfibre, sets de vaisselle réutilisables, piles, bougies, lampes-torches ;
- Alimentation : eau, aliments instantanés, barres énergétiques, fruits secs, noix, conserves, pâtes, céréales instantanées...

Ces produits et denrées doivent pouvoir être stockés et conservés sur la durée.

Les dépôts sont à faire auprès des mairies dans les sept prochains jours. Celles-ci se chargeront ensuite de regrouper les dons auprès de leur Communauté de communes respective le jeudi 10 mars.

Les services du Département seront chargés ensuite de collecter et d'acheminer l'ensemble de ces produits le 11 mars sur un site de stockage départemental. Les organismes humanitaires partenaires (ONG internationales) seront ensuite chargées de la logistique d'acheminement vers l'Ukraine.

A cet effet, un mail spécifique a été créé pour répondre aux questions sur ce point :

france-ukraine-ravitaillement@dordogne.fr

2°) L'accueil des réfugiés

Outre la collecte de produits de première nécessité et de denrées, la question de l'accueil des réfugiés se prépare dès aujourd'hui. Un travail de recensement des logements vacants dans les communes a été lancé par l'Union des maires. Ce recensement de l'offre de logement est coordonné par les services de l'Etat via la Préfecture.

A cet effet, un mail spécifique est créé pour répondre aux questions sur ce point :

pref-france-ukraine-hebergement@dordogne.gouv.fr

Pour sa part, le Département a d'ores et déjà recensé plusieurs lieux d'hébergement susceptibles d'accueillir des réfugiés ukrainiens comme par exemples des structures spécifiques telles que Clairvivre, des centres d'hébergement saisonniers (centre de vacances de Rouffiac, centre de vacances de Montignac).

L'Office public Périgord Habitat pourrait également proposer des logements vacants inoccupés.

Enfin, un appel à l'accueil chez l'habitant pourra être envisagé en cas de nécessité et en fonction du flux des arrivées.